

Ordre du jour n° DA**REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 8 MARS 2019****DELIBERATION N°19/018****Convention opérationnelle
entre la Commune du Péage de Roussillon,
la Communauté de Communes Entre Bièvre et Rhône (CCBER) et l'EPORA,
Secteur Gare**

Le Conseil d'Administration de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes,

- VU le Décret modifié n°98-923 du 14 octobre 1998, portant création de l'Etablissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA),
- VU le Décret 2012-1246 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- VU la délibération n°17-168 du Conseil d'Administration du 1^{er} décembre 2017 relative aux délégations accordées au Bureau et au Directeur Général,
- VU le Programme Pluriannuel d'Intervention 2015-2020, approuvé par la délibération n°14/073 du Conseil d'Administration en date du 4 décembre 2014, et sa mise à jour approuvée par la délibération n°18/008 du Conseil d'Administration en date du 9 mars 2018,

Sur proposition du Président,

- ✓ Prend acte du déficit prévisionnel de l'opération évalué à 955 485 € HT et du montant prévisionnel du coût des travaux de requalification évalué à 446 260 € HT environ, frais annexes inclus,
- ✓ Considère opportun que l'EPORA participe à la prise en charge de ce déficit dans les limites fixées par la convention compte-tenu de l'intérêt du projet qui vise la requalification d'un tènement dégradé du centre-ville dans l'objectif de réalisation d'un programme mixte d'environ 26 logements avec, en rez-de-chaussée, la possibilité d'implantation d'environ 330m² de locaux de services et/ou commerces.
- ✓ Approuve les termes de la Convention opérationnelle entre la Commune du Péage de Roussillon, la Communauté de Communes Entre Bièvre et Rhône et l'EPORA, relative à l'opération Secteur Gare.
- ✓ Mandate la Directrice Générale, dans les limites de la délibération 17-168 du Conseil d'Administration du 1^{er} décembre 2017 précitée, à l'effet de signer cette convention et de mener à bien toutes les actions nécessaires à sa mise en œuvre.

13 MARS 2019

La Directrice Générale

Florence HILAIRE

Le Président du Conseil d'Administration

Hervé REYNAUD